

12 février 2010

**Convocation à la 99<sup>e</sup> session de la  
Conférence internationale du Travail (juin 2010)**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, la Conférence internationale du Travail s'ouvrira cette année le **mercredi 2 juin**. Elle se tiendra au Palais des Nations et au siège du BIT jusqu'au **vendredi 18 juin 2010**. Votre attention est appelée sur le fait que le **mardi 1<sup>er</sup> juin** sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales à la Conférence.

--- Je vous adresse sous le présent pli un exemplaire du *Guide de la Conférence* qui contient des informations détaillées sur le programme de la Conférence ainsi que d'autres renseignements utiles aux délégués. Les rapports devant être examinés en séance plénière et par les commissions techniques vous seront communiqués au plus tard deux mois avant l'ouverture de la session afin que vous puissiez les transmettre aux délégués, y compris aux délégués non gouvernementaux et aux conseillers techniques, dans un délai leur permettant de se préparer aux travaux de la Conférence. Les rapports et le *Guide* seront également accessibles électroniquement sur le site Web de l'OIT ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)) en utilisant le lien vers la Conférence internationale du Travail.

Je me permets d'attirer votre attention sur la section 10 (Participation) du *Guide de la Conférence* qui traite de la composition des délégations. Comme indiqué dans cette section, les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et de prendre les dispositions nécessaires pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces délégations.

--- Je vous saurais gré de bien vouloir vous assurer que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays seront communiqués au Bureau du Conseiller juridique du BIT avant la date limite du **mardi 18 mai 2010**. Le formulaire de présentation des pouvoirs figure en pièce jointe. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales* qui l'accompagne, ainsi que la section 10 du *Guide de la Conférence*, fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Vous voudrez bien prendre note de la section 11 du *Guide*, qui porte sur la santé et la sécurité des participants pendant la Conférence ainsi que de la section 12 qui, dans la rubrique «Enregistrement à l'arrivée», fournit des renseignements sur les badges nécessaires pour accéder aux locaux de la Conférence.

Le Service des Relations officielles est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 99<sup>e</sup> session de la Conférence. Les coordonnées de ce service figurent dans l'annexe I au *Guide de la Conférence*.

Je vous prie d'agréer, «Politesse», l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Juan Somavia  
Directeur général